

✓ +
Monsieur et honnoré con frere,

J'ai l'honneur de vous répondre en réponse ~~de cette~~
à la lettre de M^{rs} les vicaires généraux en date
du 8 mars, qu'il n'y a dans cette commune de Placyuffan
qu'une seule chapelle rurale ou oratoire, qui na jamais
été vendue et a toujours été conservé dans un état de
décence pour y faire le culte et elle est indispen-
-sablement nécessaire à la commune pour plusieurs
raisons 1^o parceque cet oratoire est le seul qu'il
y ait desormais dans la commune et par conséquent
nécessaire pour station à la procession les jours
de solennité et de prières pour les nécessités publiques
2^o cet oratoire est encore nécessaire à la mere pa-
-roisse par laquelle ne pourroit pas seule sans son
secours fournir aux frais du culte de l'église com-
-munale 3^o il est encore nécessaire à la commodité
des paroissiens pour y entendre la messe les diman-
-ches parcequ'il est plus au centre de la commune que
l'église paroissiale et si le nombre des ministres

Augmentoit, comme on l'espere, on pourroit avoir dans
la commune un vicair qui y diroit la messe matine Les
Dimanches pour la commodité publique, comme cela se
pratiquoit autrefois.

Cet oratoire est une chapelle dédiée à la Ste Vierge
sous le titre de notre Dame de grace

quant au traitement des vicaires cette commu-
ne n'ayant pas eu depuis la révolution de vicair
stable, ni la fabrique ni la commune ne lui a
fixé au cun traitement et n'a jamais contribué en
aucune proportion à lui payer en cette qualité -
au cun traitement.

C'est ce que j'ai l'honneur de vous dire en vous
saluant respectueusement,

Monsieur,

Votre très humble serviteur.

 Conan ptre D^{ist} de pluguffan

a pluguffan 16 mars 1813.

Monsieur & respectable chanoine,

J'ai l'honneur de vous saluer et de vous féliciter sur votre nouvelle Promotion; Personne ne la apprise avec plus de satisfaction que moi, vous devez en être persuadé.

J'ai aussi l'honneur de vous envoyer l'état des chapelles de cette paroisse conformément à l'insonction que nous en a fait Monseigneur l'évêque dans son mandement du 3 fevrier dernier. Vous aurez la bonté de lui communiquer qu'il n'y a dans cette commune, outre l'église paroissiale, qu'une seule chapelle dédiée à la Ste Vierge avec le titre de notre Dame de grace cette chapelle n'a jamais été vendue, et a toujours été conservée, Malgrés les malheurs des temps, dans un état de décence et en bonne réparation: toute la commune et même les communes voisines y ont une grande dévotion, et ce sont les offrandes qui y tombent, qui fournissent aux réparations de l'église paroissiale et aux frais du culte. Pour ces raisons et aussi parce qu'elle est plus au centre de la paroisse j'y fais dire la messe matinée surtout pendant le carême elle est encore nécessaire pour servir de station dans les processions publiques. Pour ces motifs je vous prie de dire à Monseigneur de la comprendre dans le catalogue des chapelles à conserver pour le culte.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec un sincère et respectueux attachement

votre très humble serviteur

Conan Desservant de Pluguffan

Réponse au huitième article de La Lettre circulaire de Messieurs
nos grands vicaires du 30 du mois dernier.

80. nous avons dans cette commune, outre l'église succursale, une seule
chapelle invendue, dédiée à la Ste vierge avec le titre de notre Dame
de grace, en très bonne réparation, décense et sûreté, qui seroit
bien utile de demander la disposition au gouvernement pour
entretenir la dévotion et la piété que cette commune et même
toutes les communes voisines ont pour ce saint lieu, elle seroit
également très utile pour l'instruction des enfants, l'audition
de la messe les dimanches, pour être beaucoup plus centrale
que l'église principale, dont elle est éloignée d'une porte de ville
= lieu et pour ces motifs c'est le vœu de toute la commune qu'elle
soit ouverte pour le culte.

Conan Desservant de Pluguffan.

Je Soussigné, faisant pour le maire de Pluguffan qui ne
signe, reconnois la vérité des motifs sus allégués et atteste l'utilité
La commodité publique de la susdite chapelle et le vœu géne
= ral de toute la commune qu'elle soit ouverte pour le culte.
en foi de quoi je signe à Pluguffan le jour 27 pluviôse
an douze

Le Camadpoint

(17 Jan 1804).

Réponse à la Lettre Circulaire de Messieurs nos grands vicaires,
Du 30 du mois dernier.

10. Le Patron de cette Eglise Succursale de Pluguffan, c'est Saint
Cuffan confesseur Pontif.

20. La totalité des ames de cette Succursale peut monter à 1100 ames,
selon les renseignements que j'ai pu me procurer; le dernier relevé
des ames fait par M^r le P^{re} l'assoit 1200, mais il comprenoit
quelques villages de plus, qui ne sont plus de cette commune.
Le nombre des Communians peut être aujourd'hui d'environ 760.

30. il faut au moins deux P^{res} pour bien desservir cette Succursale.
autre fois ils étoient toujours au moins au nombre de trois.

40. Jus qu'à présent il n'y a pas de vicaire désigné par M^r l'évêque
ni par Messieurs les grands vicaires.

50. Je serois très satisfait d'avoir pour vicaire M^r Courbis P^{re}
à Hénivel et si on ne peut pas me le donner, celui que nos Supérieurs
jugeront convenable.

60. Je m'appelle Jean Claude Conan né à St Louitz l'an 1763 et
ordonné P^{re} à la St Mathieu l'an 1787.

il y a un autre P^{re} qui réside actuellement sur cette commune
et s'appelle niel Jean Le cam né en cette commune le 10 mai 1760
et ordonné P^{re} à la Trinité par M^r de Billy l'an 1793.

70. .oo.

après avoir conféré avec quel qu'un de mes confreres, je crois qu'il
seroit convenable de réunir les deux Succursales Plomelin et Pluguffan
dans une même Station M^r Cajan desservant de Plomelin et moi
nous nous sommes concertés pour prêcher alternativement dans les
deux Eglises pour cette année à cause des difficultés de trouver un
stationnaire et pour donner aussi une plus grande liberté de concien-
-ce aux fidèles de nos communes et pour cette raison nous n'avons
pas demandé de prédicateur de carême à M^r l'évêque cette année.

Ce 16 février } Conan Desservant de Pluguffan
1804. }

état des biens et revenus des fabriques des paroisses en 1814.

nom de la paroisse	biens ruraux.	Maisons.	Valeur capitale.	produit annuel	rentes restituées	rentes par legs et donations	rentes de fondations	charges	revenu net.	observations.
pluguéant	aucun	la paroisse a une mai- son presby- terale, un jardin, une cour, la moitié d'un puit, une écurie, une grange, un petit cortil, rachetés par la pa- roisse 1500 francs avant la ré- volution le presbytère avec ses dépendances consistait en deux maisons contigües, un jardin, deux beaux vergers, une cour, un puit, une écurie, 2 crèches, deux granges, un petit cortil. tout cela a été vendu à vil prix à un payisan de ce bourg.	1500 1500 francs.	aucun.	aucune.	aucune.	il reste en tout à l'église une rente annuelle de 154 francs payables par 9 personnes avant la révolution l'église avait entre obits, fondations, et rentes en blés 34 articles, ce qui lui prod- uisait à la dernière visite de M ^r de St Luc en 1782 la somme de 313 115 3 q. mais tout cela a été vendu à l'exception de la rente de 154 fr- ancs cy det- tus ment mentionnées	aucune	154 francs	Suivant le rapport d'yves, acq- uerneur du presbytère avec ses dépendan- ces cet acquet lui a coûté 1500 francs dont il a payé, dit-il, le tiers en argent son- nant, et le reste en assignat. quoiqu'il en soit, plusi- eurs assurent qu'il a eu le tout pour 300 francs en assignat. le compte des fabri- ques de cette an- née 1814 n'est pas encore rendu.
	mais avant la révolution l'église de pluguéant avait des garennes en 15 journeaux de terre af- fermées alors au R ^r 15 ^{tt} par an, mais qui sont ge- ndues et affermées aujourd'hui 75 francs						avant la révolution l'église avait entre obits, fondations, et rentes en blés 34 articles, ce qui lui prod- uisait à la dernière visite de M ^r de St Luc en 1782 la somme de 313 115 3 q. mais tout cela a été vendu à l'exception de la rente de 154 fr- ancs cy det- tus ment mentionnées	charges. nescio	en 1813 l'église paroissiale de plugué- ant a reçu en offrandes 250 francs 90 centimes. en 1813 la chapelle de notre dame de grace a reçu en offrandes 626 francs 50 centimes.	